

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2016/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 juillet 2016

DCM N° 16-07-07-35

Objet : CCAS - Subvention de fonctionnement 2016.

Rapporteur: Mme BORI

La Ville de Metz verse chaque année une subvention de fonctionnement à son CCAS, afin de lui permettre d'assurer ses missions et d'accompagner les familles messines en situation de fragilité sociale.

Cette subvention fait l'objet d'un vote dans le cadre de l'examen du budget primitif de l'exercice concerné. Pour l'année 2016, le montant de la subvention inscrite au budget primitif voté lors de la séance du conseil Municipal du 17 décembre 2015 s'élève à 4 811 400 €.

Cette subvention est habituellement versée au CCAS en plusieurs fois, en fonction des besoins de trésorerie de ce dernier et des disponibilités financières de la Ville.

Le décret 2016-33 du 20 janvier 2016 rend désormais nécessaire une délibération du Conseil Municipal pour arrêter les modalités précises du versement de la subvention de fonctionnement au CCAS.

Par suite, il est proposé au Conseil Municipal d'approver le calendrier de versement suivant :

- Février 2016 : 950 000 €
- Mars 2016 : 1 000 000 €
- Avril 2016 : 950 000 €
- Juillet 2016 : 900 000 €
- Septembre 2016 : 1 011 400 €

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales et de leurs établissements annexée au décret 2016-33 du 20 janvier 2016,

VU la délibération du 17 décembre 2015 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2016,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE de verser la subvention de fonctionnement au CCAS en plusieurs acomptes conformément au calendrier suivant :

- Février 2016 : 950 000 €
 - Mars 2016 : 1 000 000 €
 - Avril 2016 : 950 000 €
 - Juillet 2016 : 900 000 €
 - Septembre 2016 : 1 011 400 €

DIT qu'un état récapitulatif des sommes déjà versées sera joint à chaque versement d'acompte.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Jean-Michel TOULOUZE

Service à l'origine de la DCM : Finances
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 14h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 32 Absents : 23 Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ